



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-1070
PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE, CONSOLIDATION DES
SYSTÈMES ACTUELS ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX SYSTÈMES
EMPRUNT DE 2 000 000 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 12 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-1070 – Plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes – Emprunt de 2 000 000 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 26 janvier 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux - Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 8 février 2023

**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**